

La Conscience morale

La conscience doit être suivie, même si elle se trompe, mais elle doit être éduquée...

1) La voix de la conscience :

La conscience morale, c'est « la petite voix intérieure » qui nous dit ce qui est bien et ce qui est mal. A ne pas confondre avec la conscience psychologique qui est la voix qui dit « j'existe ! ». Pour faire simple, la conscience psychologique est un « témoin qui constate » ; la conscience morale, « un juge qui apprécie ». Et j'ai beau tenter de bâillonner ma conscience, elle gigote encore...

Le Concile Vatican II en parle dans ces termes : « "Au fond de sa conscience l'homme découvre une loi qu'il ne s'est pas donné à lui-même, mais à laquelle il doit obéir, et dont la voix, qui l'appelle sans cesse à aimer et à accomplir le bien et à éviter le mal, quand il le faut, résonne aux oreilles de son cœur : 'fais ceci, évite cela'. De fait l'homme a une loi inscrite par Dieu dans son cœur ; sa dignité est de lui obéir et c'est d'après elle qu'il sera jugé. La conscience est le centre le plus secret et le sanctuaire de l'homme, dans lequel il est seul avec Dieu dont la voix résonne dans son fond le plus intérieur". »

Le Cardinal Newman disait que « la conscience morale est le premier des vicaires du Christ », c'est-à-dire qu'elle est au-dessus des propos du Pape... Et Saint Bonaventure la disait « héraut de Dieu », messager de Dieu.

La société civile reconnaît l'estime due à la voix de la conscience : elle accepte l'objection de conscience en matières graves, elle réunit un jury (de quidams, pas de juristes) lors d'un procès, elle compte sur le remords des assassins pour recevoir leurs aveux, etc.

On peut être amené, pour suivre sa conscience, de réclamer la possibilité d'être personnellement dispensé de telle action (« objection de conscience »), voire de désobéir à des lois humaines formulées, si ces lois ne sont pas justes, et si l'objection de conscience n'est pas admise. (ex : Antigone)

2) La conscience est subjective...

Pourtant, l'expérience nous montre que tout le monde n'a pas le même avis « en conscience », que l'on peut changer d'avis, etc. Cela est dû au fait que l'injonction divine est uniquement l'obligation générale de base : « fais le bien ; évite le mal ». Mais Dieu ne dit pas en quoi consiste ce bien dans telle situation concrète. Cette application concrète se fait par le biais de mon intelligence appliquée au concret, avec autant de discernement et de prudence possible...

On constate aussi qu'il y a divers plis de la conscience pris par les personnes : certains sont plutôt anxieux ou scrupuleux, d'autres perplexes et indécis, et d'autres larges et relâchés (cools) ; mais ces dispositions générales n'ôtent pas la conscience actuelle, la possibilité de poser un jugement sain dans l'action, même si elles ont tendance à orienter le jugement. A nous aussi de nous former une conscience ordinairement équilibrée (cela existe, fort heureusement!), ou de connaître nos tendances (je suis excessivement rigoureux : je vais demander l'avis de quelqu'un pour mieux me situer...).

3) ...et peut se tromper :

On doit suivre le jugement de sa conscience, fut-elle dans l'erreur. En effet, dans ce cas, ce que ma conscience me montre à faire concrètement n'est pas la volonté divine, mais elle m'est néanmoins présentée comme étant la volonté divine, et à ce titre je dois la suivre. Le loup est déguisé en agneau, certes, mais je me dois d'accueillir l'agneau !

C'est pourquoi Jésus peut dire (Jn 16, 1-3) : « Je vous parle ainsi, pour que vous ne soyez pas scandalisés. On vous exclura des assemblées. Bien plus, l'heure vient où tous ceux qui vous tueront

s'imagineront qu'ils rendent un culte à Dieu. Ils feront cela, parce qu'ils n'ont connu ni le Père ni moi. » Mon bourreau ne commet pas forcément un péché en me coupant la tête...

Mais il ne faut pas en rester là : on a le devoir de chercher à éclairer sa conscience (écouter les opinions contraires et les creuser pour corriger ou non notre opinion ; résoudre nos questions latentes en posant des questions ou en lisant ; écouter en cours de caté cette année même si on n'a pas d'intérêt particulier pour l'instant... ; prier pour demander la lumière divine). Histoire de ne pas 'couper des têtes' de façon légère... Nos actes ont des conséquences : nous ne pouvons pas agir comme des enfants de huit ans quand nous posons des actes d'adulte !

Je rappelle que l'on ne peut pas agir dans le doute, dans l'incertitude. Au mieux, on peut ne pas agir ; au pire, on peut faire confiance en quelqu'un et suivre ses injonctions. Mais agir à pile ou face n'est pas sérieux ! (cf chapitre sur l'ignorance)

4) Applications pratiques :

Je suis infirmière, et l'on me demande de collaborer activement à un avortement. Je revendique l'objection de conscience, et demande qu'une autre infirmière soit mise sur le planning du bloc opératoire. On me la refuse, malgré ma diplomatie puis mes protestations. Je jour prévu pour l'avortement, je « sèche » : je ne me présente pas à l'hôpital. On menace de me mettre au chômage si je n'accepte pas de participer à un autre avortement programmé. Que dois-je faire ?

Je dois me préparer à aller pointer au chômage, ou à prendre un bon avocat ! En aucun cas, je ne peux considérer la menace comme suffisamment contraignante pour me déresponsabiliser, car il n'y a pas proportion entre la menace (un travail) et l'acte (une vie). L'acte dont on parle est le meurtre d'un innocent, ce qui est un acte intrinsèquement mauvais. Je ne peux le commettre ou y coopérer activement, même sous prétexte de moindre responsabilité morale (due à la pression morale) : je ne dois pas faire des petits maux ; je dois faire le bien.

Je suis appelé à faire partie d'un jury (c'est un tirage au sort... suite auquel on n'a pas le droit de se rétracter). J'innocente Raoul Volfoni, à la vue des preuves fournies. Il se trouve qu'il était bel et bien coupable d'extorsion de fonds. Suis-je devenu son complice ?

Non. Pas si j'ai agi en conscience. Bon, si j'ai agi par corruption, c'est autre chose...

Je suis Témoin de Jéhovah. J'ai un grave accident avec ma tronçonneuse, et j'ai perdu beaucoup de sang quand je parviens à l'hôpital. J'ai eu le temps de dire que je m'opposais à recevoir une transfusion sanguine, au titre de ma croyance, avant de tomber dans les pommes. Le médecin n'en tient pas compte et me transfuse. A-t-il enfreint le respect du à l'objection de conscience ?

Non, car la loi suprême est le respect de la vie humaine. L'objection de conscience cesse d'être légitime quand elle s'y oppose.

Je suis militaire. On me demande de ne pas faire de quartiers et de ne pas faire de prisonniers : tout le monde doit être abattu. Je ne fais qu'obéir aux ordres, après tout...

Non ! J'ai le droit à l'objection de conscience ; j'ai même le devoir de protestation. Je dois être prêt à tout sacrifier pour ne pas commettre de meurtres : risquer mes galons, voire risquer ma propre vie !

Questionnaire de fin de cours :

Qu'est-ce que « l'objection de conscience » ?

Quelle est la limite naturelle de l'objection de conscience ?